



COMMUNE D'AURONS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du mercredi 29 janvier 2020**

**L'an deux mille vingt, le mercredi 29 janvier à 18 h 15,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire,  
conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants),  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir dans la mairie, salle du conseil municipal.**

**Nombre de membres du conseil municipal : 11 (onze).**

**Etaient présents :** MMmes Annie NOGIER, Liliane HEUZÉ, Sophie KERNEN, MM. André BERTERO, René BERTOLINA, Boris FLAUD, Max FONTAINE, Jacques CAMPION et Vincent BACHET.

**Etaient absentes non excusées :** MMmes Mélanie GAYDIER et Magali ROBERT

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code, à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil.

À l'unanimité des voix, Mr Vincent BACHET a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 h 15.

\* \* \*

**1) Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2019 ;**

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a reçu par courriel le compte rendu de la séance en date du 12 novembre 2019 et demande son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2019.

**2) Approbation des horaires d'été réservés aux agents techniques municipaux ;**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, compte tenu des difficultés de travail en extérieur en période de forte chaleur et de la saisine déposée auprès du Comité Technique administré par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, et portant sur l'aménagement du temps de travail, en concertation avec l'équipe technique municipale, il est proposé de modifier les horaires des agents techniques pendant la période estivale. A cet effet, du 15 juin 2020 au 15 août 2020, les agents techniques municipaux exerceraient leur activité de 6h00 à 13h20.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, accepte la mise en place des horaires d'été du 15 juin au 15 août 2020, de 6h00 à 13h20.

**3) Approbation du tableau prévisionnel des subventions versées aux associations locales pour l'année 2020 ;**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la commune envisage de renouveler, pour l'année 2020, le versement de subventions à 9 associations locales, pour un montant global de 18 546,40 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, pris connaissance du tableau récapitulatif des versements et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement de subventions aux associations énumérées, pour l'année 2020 et pour un montant total de 18 546,40 Euros.

**4) Approbation de l'avenant n°2 émis pour la Sté Provençale de peinture suite au contrôle technique (mise en conformité coupe-feu des équipements et du local technique) ;**

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du Marché de travaux pour l'extension de l'école et la création d'une bibliothèque, signé le 25 août 2017, il est proposé d'engager des travaux supplémentaires, objet d'un second avenant sur le lot n° 6 Plâtrerie – Menuiseries intérieures – sol souple – peintures, en vue d'une mise en conformité portant sur coupe-feu des équipements et du local technique, suite à la demande du contrôleur technique.

Cet avenant représente une plus-value de 4 025,00 Euros HT sur un montant du lot initial de 47 594,40 Euros HT, soit 8,18 % d'écart introduit par l'avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, approuve la signature de l'avenant n°2 introduisant une plus-value de 4 025,00 Euros HT et donne tous pouvoirs au maire pour signer tous documents et faire exécuter ces travaux de mise en conformité.

**5) Approbation portant désignation de Maître Maëva GAUTELIER, Avocat à la Cour, pour la défense des intérêts de la commune suite au sinistre (infiltrations d'eau) survenu au niveau de la 3<sup>ème</sup> classe ;**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, suite aux problèmes d'humidité constatés après réception du chantier, en juin 2019, à l'intérieur et à l'extérieur de la classe créée dans le cadre de l'extension de l'école existante, et vu les conclusions négatives de l'assureur, il appartient à la collectivité de procéder à la recherche de l'origine du sinistre, puis aux réparations.

En conséquence, il est envisagé de désigner Maître Maëva GAUTELIER, Avocat à la Cour, en vue de défendre les intérêts de la commune par le dépôt d'une requête judiciaire permettant de diligenter une expertise des lieux susceptible de déterminer l'origine des infiltrations constatées à l'intérieur et à l'extérieur de la 3<sup>ème</sup> classe susvisée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation de Maître Maëva GAUTELIER, pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre du contentieux précité.

**6) Approbation du montage d'un marché à bons de commande confié au Bureau d'Etudes YVARS pour 3 950,00 € HT ;**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'assistance à la passation de contrats de travaux, il conviendrait de mettre en place un marché à bons de commande auprès du Bureau d'Etudes YVARS, pour un montant de 3 950,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le montage d'un marché à bon de commande avec le Bureau d'Etudes YVARS, pour un montant de 3 950,00 € HT.

**7) Vente à Mr et Mme Maurice BAILLON, une parcelle du domaine public d'environ 15 m<sup>2</sup>.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une demande a été formulée par Monsieur Maurice BAILLON dans le cadre de l'acquisition d'une parcelle située Rue du Grand Jas attenante à la parcelle dont il est déjà propriétaire. Cette parcelle représente une superficie d'environ 15 m<sup>2</sup>.

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la vente de ladite parcelle au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, cette parcelle devant être bornée au préalable par un géomètre afin d'en déterminer la superficie exacte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

La secrétaire de séance



Vincent BACHET

Le Maire



André BERTERO